

Saisonniers ou la Précarité « organisée » !

Comme chaque année, la CGT organise deux caravanes « Saisonniers ». L'une sillonnera la côte atlantique, tandis que l'autre parcourra la côte méditerranéenne. C'est cette dernière, bien sûr, qui s'arrêtera le 17 juillet en Vaucluse. Elle sera accueillie par l'UL de Cavailon.

Ces initiatives ont pour but de donner un coup de projecteur sur la situation des saisonniers. Le but est de faire connaître la vie de ces travailleurs, y compris dans la CGT, qui tout au long de l'année travaillent dans des conditions difficiles afin d'assurer nos loisirs et nos récoltes.

Lors de nos journées « initiatives », nous leur distribuons nos livrets d'information sur leurs droits. En effet, la grande majorité d'entre eux connaissent mal quels sont leurs droits ou ont des difficultés à les faire respecter.

C'est pour cela qu'au-delà des initiatives d'été ou d'hiver, la CGT accueille les saisonniers dans toutes ses unions locales et à l'Union Départementales pour les informer et les aider à faire respecter leurs droits.

Une page de notre site web est également consacrée aux droits de ces salariés.

Parallèlement, le patronat ne reste pas les deux pieds dans le même sabot, et compte bien tirer tout le profit possible de ces salariés. Et pourquoi ne pas, étendre à d'autres activités, la réglementation spécifique qui s'applique à ces travailleurs. Toujours payer moins cher le travail, puisque c'est la seule marchandise qui coûte moins cher que ce qu'elle rapporte. C'est une constante pour le patronat, et les mesures prises récemment au niveau européen, ou ce qui se susurre dans les « milieux autorisés » peut nous faire craindre le pire. Il est donc important pour tous les militants de porter un regard attentif à la déréglementation qui règne dans les secteurs concernés par l'emploi saisonnier.



17 juillet à Cavaillon

L'UL de Cavaillon accueillera la caravane des saisonniers le 17 juillet. Nous avons demandé à Isabelle Loerch, la Secrétaire générale de nous en dire plus.

Sur le Pont : Comment l'UL s'inscrit dans cette initiative ?

Isabelle Loerch : Tourisme et agriculture se taillent la part du lion sur notre territoire concernant l'embauche de travailleurs saisonniers. C'est pourquoi, le 17 juillet nous iront dans un premier temps à la rencontre des salariés des « Hôtels Café et restaurant » puis nous iront au MIN rencontrer des salariés de l'agriculture. Même si le taux d'occupation des hôtels de Cavaillon est en légère baisse, ça reste le secteur qui crée le plus d'établissements. Il y a donc un « turn-over » important des salariés, et nous savons par habitude, que ça ne favorise pas l'observation des lois et règlements favorables aux salariés.

Quant à l'agriculture, ces activités demandent des emplois saisonniers, des magasins ouvrent que pour trois mois d'été, et l'agriculture recrute pour les récoltes saisonnières, comme les coopératives fruitières ou les expéditions (conditionnement des fruits et légumes avant transport).



La commune de Cavaillon arrive en 4^{ème} position des villes de Vaucluse par sa population. Avec un taux de chômage supérieure à la moyenne du département et qui touche plus les femmes que les hommes, l'activité du bassin d'emploi est orientée vers l'agriculture et le tourisme concernant les saisonniers. Cavaillon conserve une part importante d'emploi dans le transport et la logistique.

C'est pour cela que l'UL est très attachée à toucher ces populations qui vivent dans la précarité toute l'année et les jeunes pour qui souvent c'est un premier emploi. Les saisonniers ont besoin d'une aide particulière et nous allons faire savoir que l'UL peut les aider.

Sur le Pont : Que retires-tu de telles initiatives ?

Isabelle Loerch : Tout d'abord, le contact avec la population et les salariés concernés qui est toujours bon. La CGT est connue (même si elle est mal connue), et le sérieux des militants n'est pas mis en doute. L'année dernière, la caravane s'était arrêté à Cavaillon un Lundi, jour de marché ! Outre les contacts que nous avons eu ce jour-là, ça avait redonné le goût aux militants de tracter régulièrement sur le

marché. L'année dernière, nous avons mobilisé pas mal de camarades et je pense que cette année sera encore un succès, car de nombreux camarades ont déjà répondu présents pour ce déploiement.

Et au niveau européen ?

Le Conseil de l'UE a adopté le 17 février dernier une directive établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi en tant que travailleur saisonnier. Les États membres devront transposer cette directive dans le droit national dans les deux ans et demi.

La directive adoptée établit des règles en matière d'entrée et de séjour des travailleurs saisonniers qui ne sont pas citoyens de l'UE. Elle établit un socle commun des droits dont les travailleurs saisonniers peuvent bénéficier au cours de leur séjour dans l'UE afin d'éviter qu'ils ne fassent l'objet d'une exploitation économique et sociale. Mais cette directive permet surtout d'éviter qu'un séjour temporaire ne se transforme en séjour permanent.

D'autant que les États membres conserveront le droit de fixer les volumes d'entrée des ressortissants de pays tiers et auront la possibilité de rejeter les demandes dans le cas où des travailleurs de l'UE sont disponibles.

Les principaux éléments de la directive relative aux travailleurs saisonniers sont les suivants:

– Les travailleurs saisonniers séjournent légalement et temporairement dans l'UE pour exercer une activité soumise au rythme des saisons, généralement dans des secteurs tels que l'agriculture ou le tourisme, mais Les États membres pourront appliquer les règles de cette directive à d'autres secteurs soumis au rythme des saisons, sous réserve de consultation des partenaires sociaux.

– Les États membres doivent fixer une période maximale de séjour des travailleurs saisonniers comprise entre cinq et neuf mois par période de douze mois.

– Les ressortissants de pays tiers doivent remplir plusieurs conditions pour pouvoir entrer sur le territoire de l'UE en tant que travailleurs saisonniers, (contrat de travail ou offre d'emploi ferme – prévisions des conditions d'hébergement ...).

D'autres dispositions, comme le renouvellement de contrat ou le changement d'employeur, la facilitation d'entrée pour les saisonniers revenant d'année en année, l'égalité de traitement avec les travailleurs

locaux, le droit de se syndiquer, ...



Autant de dispositions qu'il appartiendra à chaque Etat membre de faire respecter afin « d'empêcher les abus éventuels et à sanctionner les infractions », comme il est dit dans le texte. Face aux attaques actuelles du patronat contre toutes les réglementations qui « freine la volonté d'entreprendre » et à la complicité du gouvernement qui diminue les moyens des DIRECCTE, qui veut supprimer les élections prud'homales ou alléger des dispositions « contraignantes pour le patronat », nous pouvons

déjà commencer à nous faire du souci, quant à une réelle volonté politique de faire appliquer les quelques avancées pour les salariés contenues dans cette directive.

L'objectif d'abaisser le coût du travail en ligne de mire ...

Quand on y regarde d'un peu plus près, cette directive vise essentiellement à faciliter l'emploi de saisonniers, tout en évitant que les travailleurs non ressortissants ne puissent rester et s'installer dans l'UE. Sous couvert de s'inscrire dans une politique commune de l'UE en matière de migration légale, cette directive participe surtout à une volonté de déréglementation du droit du travail partout où il est plus favorable. D'ailleurs cette directive vient de s'étendre aux salariés détachés « intragroupe » et pourrait l'être aux chercheurs, étudiants, stagiaires, rémunérés ou non !!!

Pour abaisser le coût du travail, quand il ne peut pas délocaliser la production, ce qui est forcément le cas de l'agriculture et du tourisme, le patronat et ses relais politiques, délocalisent la main d'œuvre. C'est aussi simple que ça !

Interview

Chaque année, la Confédération organise cette « caravane des saisonniers » ; chaque année, notre Union Départementale y participe. « Sur le Pont » a rencontré Marie Saavedra en responsabilité de cette initiative pour l'UD afin de lui demander quel est le but de cette caravane.

Marie Saavedra : Tout d'abord, comme pour un plan de travail d'UD qui n'est réalisable que tout autant que chaque structure du département s'en empare, une initiative confédérale, ne peut aboutir si elle n'est



pas relayée dans les structures territoriales de notre CGT. C'est ce que nous ferons le 17 juillet à Cavaillon à destination des salariés de l'hôtellerie-restauration et de l'agriculture.

Ces salariés, qui vivent dans la précarité, ont besoin de notre aide à titre personnel et collectif, mais la CGT, se doit de ne pas laisser étendre les mauvaises conditions de travail qui leurs sont réservées à l'ensemble du monde du travail. C'est bien de solidarité et de convergences de luttes et d'intérêts dont il s'agit.

Les travailleurs saisonniers sont une population d'actifs, souvent jeunes, mal connue, du fait des difficultés à identifier clairement ce mode d'activité, ainsi que, du fait de leur mobilité. Nous estimons en France que la totalité des emplois 2 millions de contrats saisonniers.

La CGT revendique que les saisonniers, comme tous les salariés, bénéficient de réels déroulements de carrières. La sécurité sociale professionnelle que nous réclamons, en permettant des droits transférables et attachés à la personne, ouvrirait de réels horizons aux salariés saisonniers.

SLP : Quels sont les problèmes rencontrés par les salariés saisonniers ?

Marie Saavedra : Un certain nombre de saisonniers rencontrés disent ne pas avoir de contrat de travail. D'autres ont dû attendre un mois parfois même deux, avant d'en avoir un en main.

En saison, dans la restauration ou l'agriculture, les horaires de travail sont particulièrement élastiques, avec de nombreuses heures supplémentaires, l'objectif étant de travailler un maximum le temps pendant la durée de la saison. Dans certains secteurs, les jours de repos ne sont pas pris ou reportés en fin de saison.

Les heures supplémentaires sont souvent non ou sous déclarées : ce procédé arrange les employeurs, mais cela met en péril l'accès pour les saisonniers à certains droits, notamment au chômage, à la retraite... Depuis 2011, a été supprimé le « chômage saisonnier », réglementation qui minorait l'indemnisation des travailleurs saisonniers. Les avancées légales du travail saisonnier obtenues par la lutte, ces dernières années, permettent notamment la reconduction obligatoire du contrat de travail chaque année. Une forme de stabilité en quelque sorte, mais,... qu'il convient souvent de faire appliquer.

Nous allons également tenir trois journées de permanence d'accueil des étudiants/salariés avec l'Unef, pour aider ces jeunes qui veulent se faire un peu d'argent pour payer leurs études, à ne pas ajouter au manque de vacances, l'arnaque au travail.

SLP : Comment se fait-il que le travail saisonnier se développe ?

Marie Saavedra : C'est pour le coup que l'argument du « Coût du travail » prend tout son sens pour les employeurs, qui, comme je le disais avant, s'affranchissent souvent de nombreuses règles. Mais le travail saisonnier se développe aussi parce qu'il manque de l'emploi. La CGT s'en fera bien sûr l'écho lors de la Conférence sociale des 7 et 8 juillet, mais nous savons bien que ça ne suffira pas. D'autant qu'aujourd'hui le travail saisonnier vise un public plus large que l'étudiant en recherche d'un « job d'été ». Aujourd'hui, les saisonniers sont partout ! Avant, ils venaient de loin pour « faire la saison », mais aujourd'hui, le travail saisonnier, c'est aussi le conjoint au chômage, le père dont la retraite est trop petite pour vivre décemment ou la fille ou le fils qui malgré leurs diplôme ne trouvent que ça à faire ...

Nous sentons bien que nous avons du mal à intéresser nos UL et nos syndicats à participer à ce type d'initiative. L'UL de Cavillon a répondu présente pour le 17 juillet et c'est une bonne chose.

SLP : Quel est le bilan pour l'UD des initiatives précédentes, et comment aider ces salariés ?

Marie Saavedra : Cela fera la quatrième année consécutive que nous participons à la caravane des saisonniers. Le bilan pour nous est mitigé. Trop peu de nos syndicats s'engagent et se mobilisent pour nous aider dans cette démarche collective, pour aller aider ces salariés, pour les aider à se structurer syndicalement pour qu'ils puissent faire valoir leurs droits. Ces salariés sont souvent à côté de nous, mais on n'y fait pas attention. Ils sont là, on n'a pas le temps de les connaître que nous-mêmes partons en congés, et quand on revient, ils ne sont plus là ou s'appêtent à partir. Pourtant leur utilité est évidente, tout comme sont évidents les abus dont se rendent responsables les employeurs à leurs égards.

Ces salariés aussi ont besoin d'un syndicat pour se défendre et se faire entendre. En fédérant certains salariés du commerce ou de l'hôtellerie et de la restauration, on peut imaginer un syndicat de site. Du coup, la précarité et la diversité des professions du site concerné, qui pouvaient apparaître comme des handicaps à la syndicalisation, deviendraient des opportunités de solidarité entre les individus dans un contexte économique et social dégradé. N'oublions pas que le Vaucluse et dans le peloton de tête en ce qui concerne le chômage, la précarité et le taux de pauvreté. C'est bien à toute la CGT de créer les conditions que cette population fragilisée relève la tête.

Te fais pas arnaquer,



Contrat
salaire
heures
supplémentaires
durée du travail
hébergement

Renseignes-toi CGT

L'UNEF et la CGT organisent des permanences d'accueil des étudiants/Salariés qui rencontreraient des difficultés dans l'application de leur contrat de travail



Permanences:
à l'UD CGT, Rue Campane
les 2 - 30 juillet
et 27 août 2014
de 18h à 20h

jeunes
cgt unef
VAUCLUSE le syndicat étudiant
Vaucluse

Bal des LUTTES

14

à partir
de 20h00

Centre Culturel des Cheminots

A partir de 20h00: **Restauration rapide**
Barbecue - Buvette

A 22h00: **MAXIM.C** le DJ
animera la soirée

L'intégralité des recettes
de cette soirée festive ira
à la caisse de solidarité
de la lutte des cheminots

la
cgt
Vaucluse

S'inscrire au 06 46 51 89 29
ou: theatredelarotonde@gmail.com

la
cgt
Cheminots
Avignon